

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du LUNDI 28 JUIN 2021 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 JUIN** à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. DEGUIN Gérard, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

**Étaient représentés :**

M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine  
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

**Absente :**

Mme ESPINASSE France.

Magali CHATOT a été désignée secrétaire de séance.

**2021.35 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'EMPLOI.**

**VOTE : 28 voix Pour.**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**CREATION D'EMPLOI**

➤ **Services Techniques**

Les services techniques de la Commune de Bon-Encontre est composée d'une quarantaine d'agents répartis sur 4 équipes techniques.

Compte tenu du départ à la retraite courant 2022, de l'agent occupant les fonctions d'adjoint au Directeur des Services Techniques et eu égard à sa technicité et la forte expertise acquise, il convient de remplacer cet agent en amont de son départ à la retraite afin de mettre en œuvre une période de transmission des connaissances et de formation.

## II - Considérants et références juridiques :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous propose **de créer un emploi multigrade** afin de parvenir à recruter la personne qui correspondra au profil recherché :

- 1 emploi d'Adjoint au Directeur des Services Techniques, au grade de :
  - o Technicien
  - o Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - o Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.**

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** de créer un emploi multigrade d'Adjoint au Directeur des Services Techniques, au grade de :

- o Technicien
- o Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- o Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 5 juillet 2021

Pour copie conforme

Madame Le Maire

**Laurence LAMY**

